

# CHARTRE DE L'ARBRE

## CAHIER DES PRESCRIPTIONS

*Entretien et renouvellement des arbres*

---



## Entretien et renouvellement des arbres

### Le choix de l'essence

En ville, l'arbre peut s'implanter de 3 différentes manières : en alignement, en isolé ou en bosquet. Selon l'espèce choisie le port peut être très variable et il en va de même pour sa taille d'entretien. C'est pourquoi dans le cadre de la gestion différenciée les recommandations suivantes sont formulées :

#### Classe I Ornementale

Privilégier les ports fastigiés, pyramidaux ou compact . Eviter les alignements en « rideaux » qui, bien qu'esthétiques, ne sont plus adaptés aux méthodes d'entretien actuelles. Les espèces ornementales et celles demandant beaucoup d'entretien peuvent être associées à cette classe de gestion.

#### Classe II Classique

Privilégier les arbres ayant une conduite d'entretien dite « *semi-libre* » ou « *libre* » afin de respecter les contraintes aériennes et souterraines. On retrouve dans cette classe, des arbres d'alignement mais aussi des arbres de parc en solitaire.

#### Classe III et IV Champêtre et Naturelle

La gamme d'arbre choisie pour cette classe de gestion s'approche le plus possible des espèces endémiques de la région (en prenant en compte le réchauffement climatique). Les essences choisies nécessitent un entretien minimal. Les sujets sont laissés en port libre la majorité de leur existence. Le placement de ceux-ci dans l'aménagement doit donc être étudié en fonction de leur croissance maximale.

## Classe I Ornementale



Pyramidal



Compact



Fastigié



Tige Branchue

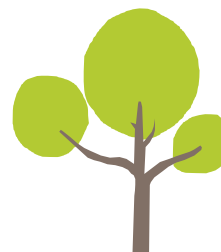


Colonnaire

## Classe II Classique



Libre



Semi-Libre

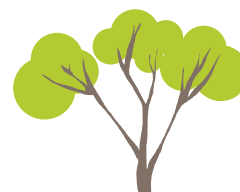
## Classe III et IV Champêtre et Naturelle



Libre



Pleureur



Cépée

## Entretien et renouvellement des arbres

### Distances entre les différentes infrastructures

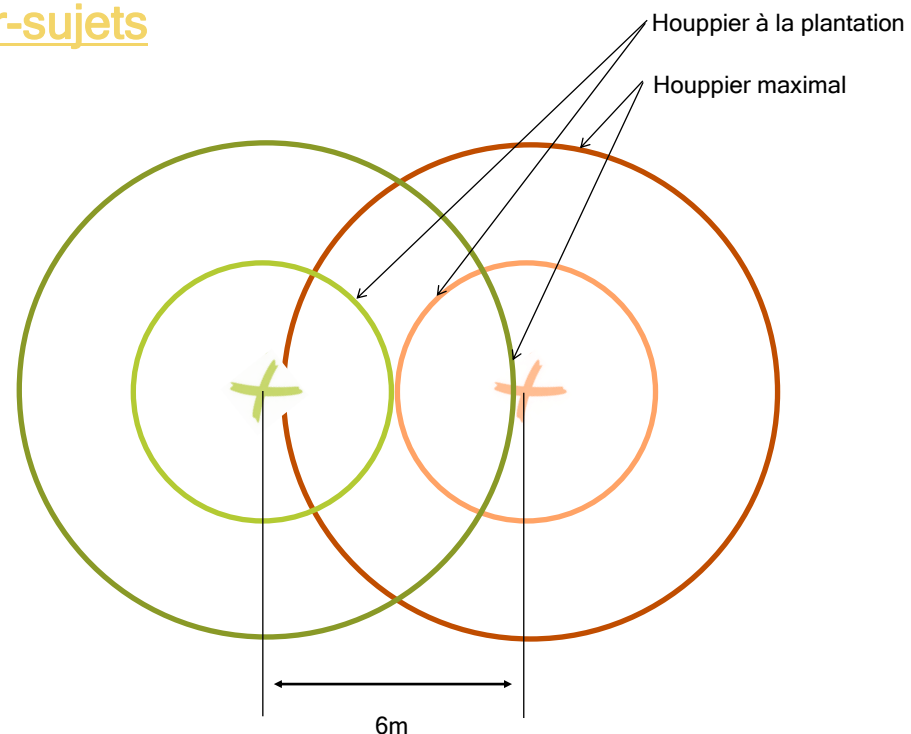
La distance entre chaque sujet ne doit pas être inférieure à l'étalement de sa couronne à l'âge adulte, une distance de 6 mètres entre sujets en alignement apparaît satisfaisante. Une distance inférieure à celle préconisée, nécessitera une taille fréquente, contraignante et non respectueuse de la physiologie de l'arbre pour leur cohabitation, une moins bonne croissance, des sujets non verticaux et une dominance de certains sujets

Comme pour la distance entre chaque sujet, la distance à la façade doit correspondre à plus de la moitié du diamètre du houppier à taille adulte.

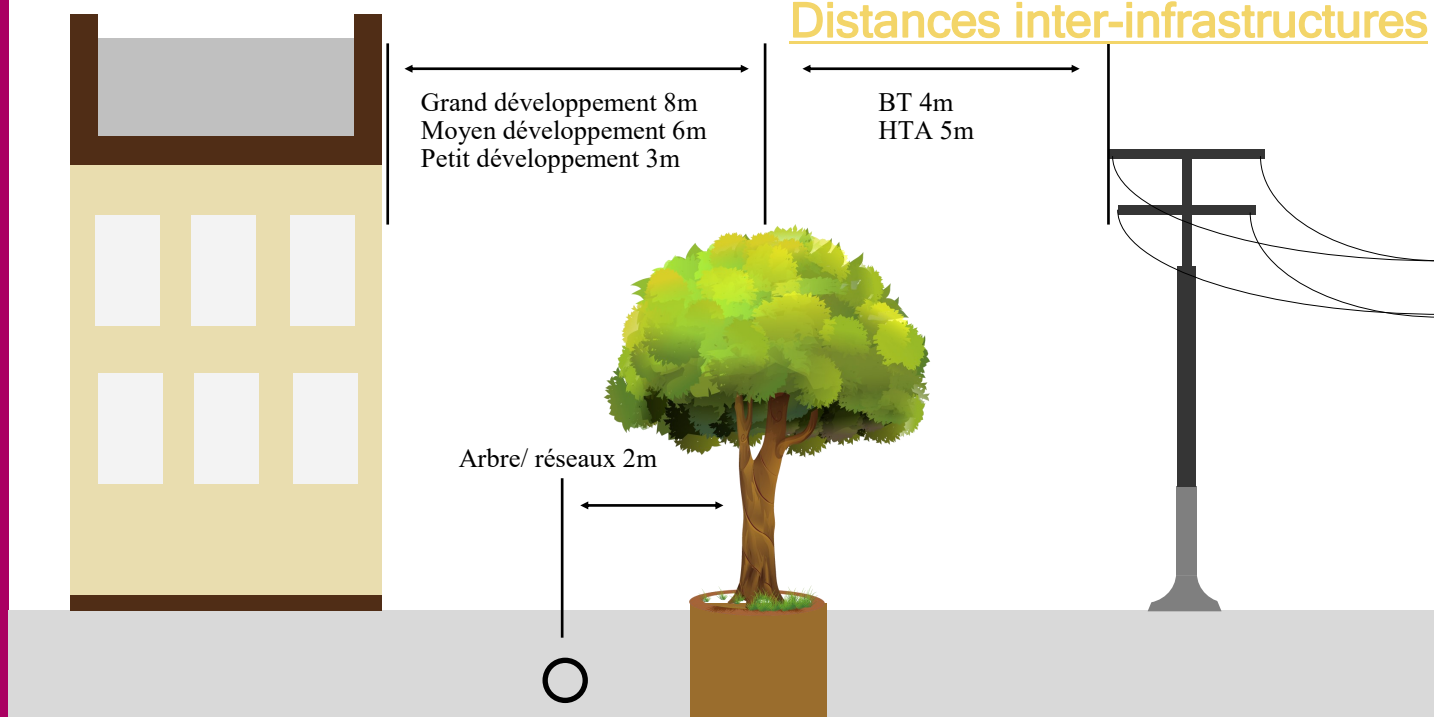
Un non-respect de cette distance entraînera une insatisfaction des riverains et ainsi un entretien plus fréquent, contraignant et non respectueux de la physiologie de l'arbre.

Selon la norme NF P98-332, « Aucune implantation de réseau ne doit être réalisée à moins de 2 m d'arbres. En milieu urbain, les réseaux doivent être placés à une distance minimale de 1,50 m des arbres mesurée à 1 m du sol. Il est interdit de couper des racines de diamètre supérieur à 0,05 m . »

## Distance inter-sujets



## Distances inter-infrastructures



## Entretien et renouvellement des arbres

### La fosse de plantation

Le volume nécessaire sera de  $11.7m^3$  pour une fosse d'arbre en terre végétale ou d'un minimum de  $5.2m^3$  (L=2m, l=2m, p=1.3m) si des contraintes de réseaux sont présentes.

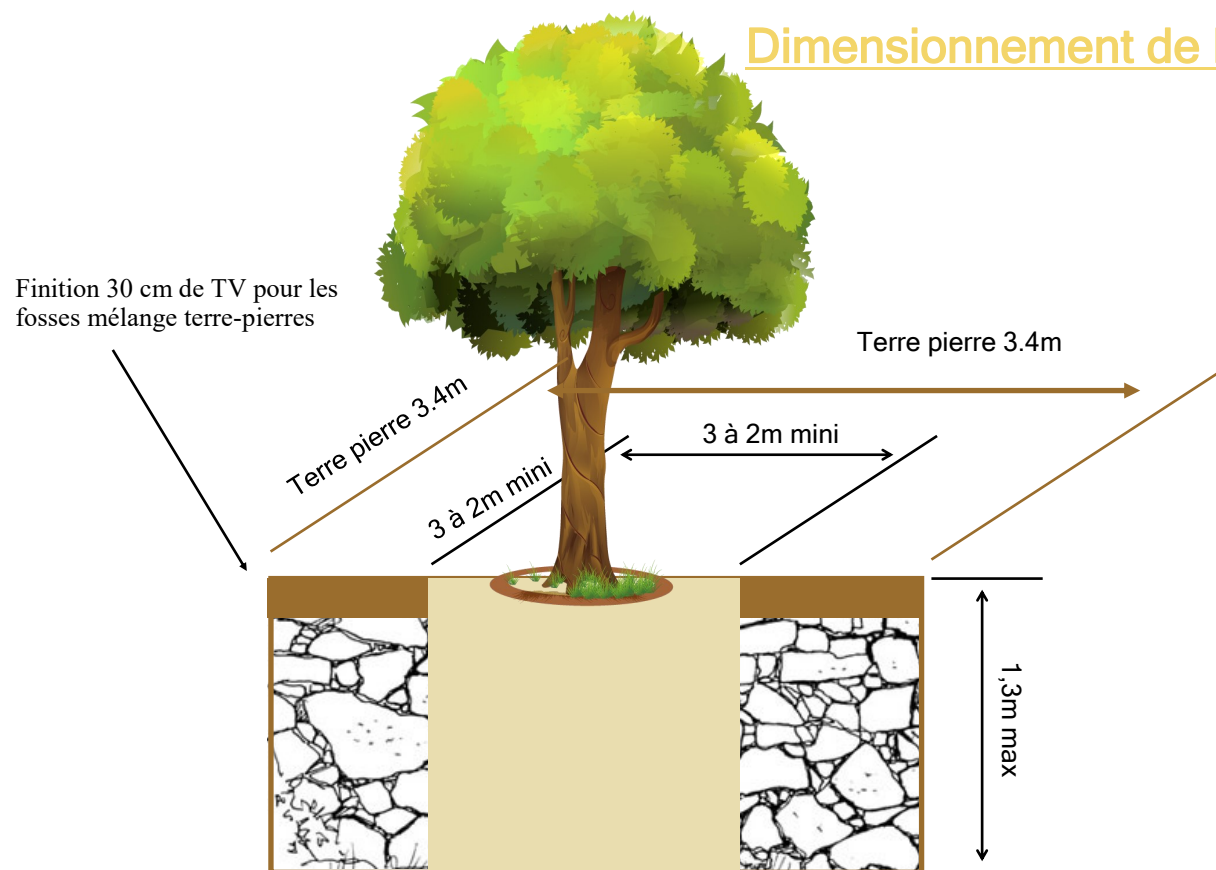
Dans le cas d'une fosse en mélange terre-pierre la faible quantité de substrat fertile conduit à des fosses de plus grande ampleur ; un minimum de  $15m^3$  (L=3,4m, l=3,4m, p=1.3m) pour une fosse en mélange terre-pierre est préconisé avec une proportion de 60% pierres pour 40% de terre. Les pierres doivent être concassées de calibre 40/90mm ou 90/120mm; ou en pouzzolane 50/100m. Les roches granitiques seront privilégiées aux roches calcaires.

Pour finir, l'implantation d'une fosse en mélange terre-pierre nécessite obligatoirement une finition de 30 cm de terre végétale.

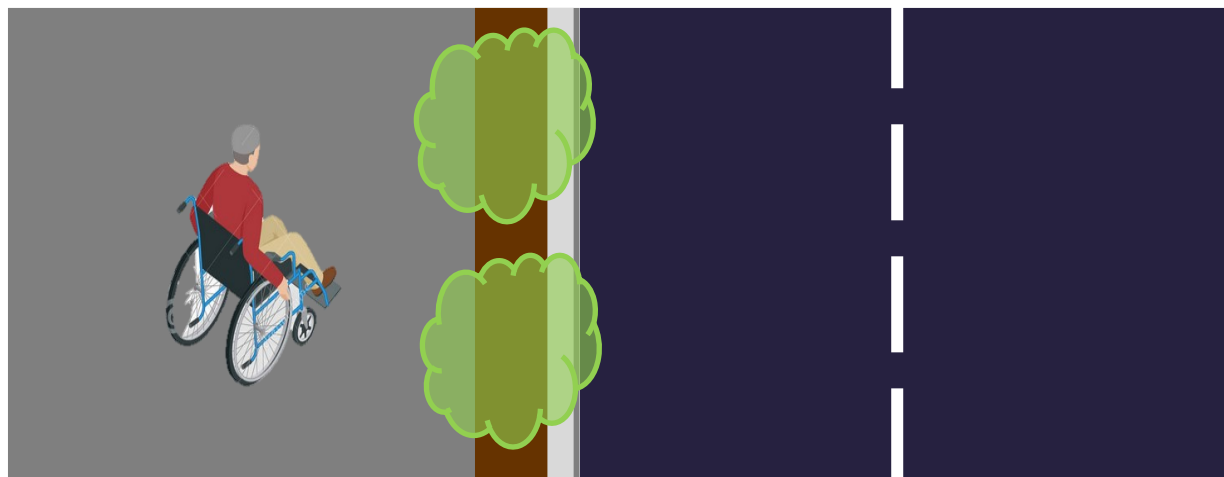
Certaines configurations de rue ne peuvent se prêter à la création de fosses carrées. Il est alors envisageable de créer des fosses moins larges dites continues. Cela permet de conserver le volume minimal ( $5.2m^3$ ) en diminuant la largeur et en augmentant la longueur de fosse.

A savoir : Dans certains projets contraints il existe des solutions par dalles de répartition ou des fosses renforcées permettant à moindre volume d'atteindre les mêmes résultats de stabilité que le mélange terre pierre.

## Dimensionnement de la fosse



## Fosse continue



## Entretien et renouvellement des arbres

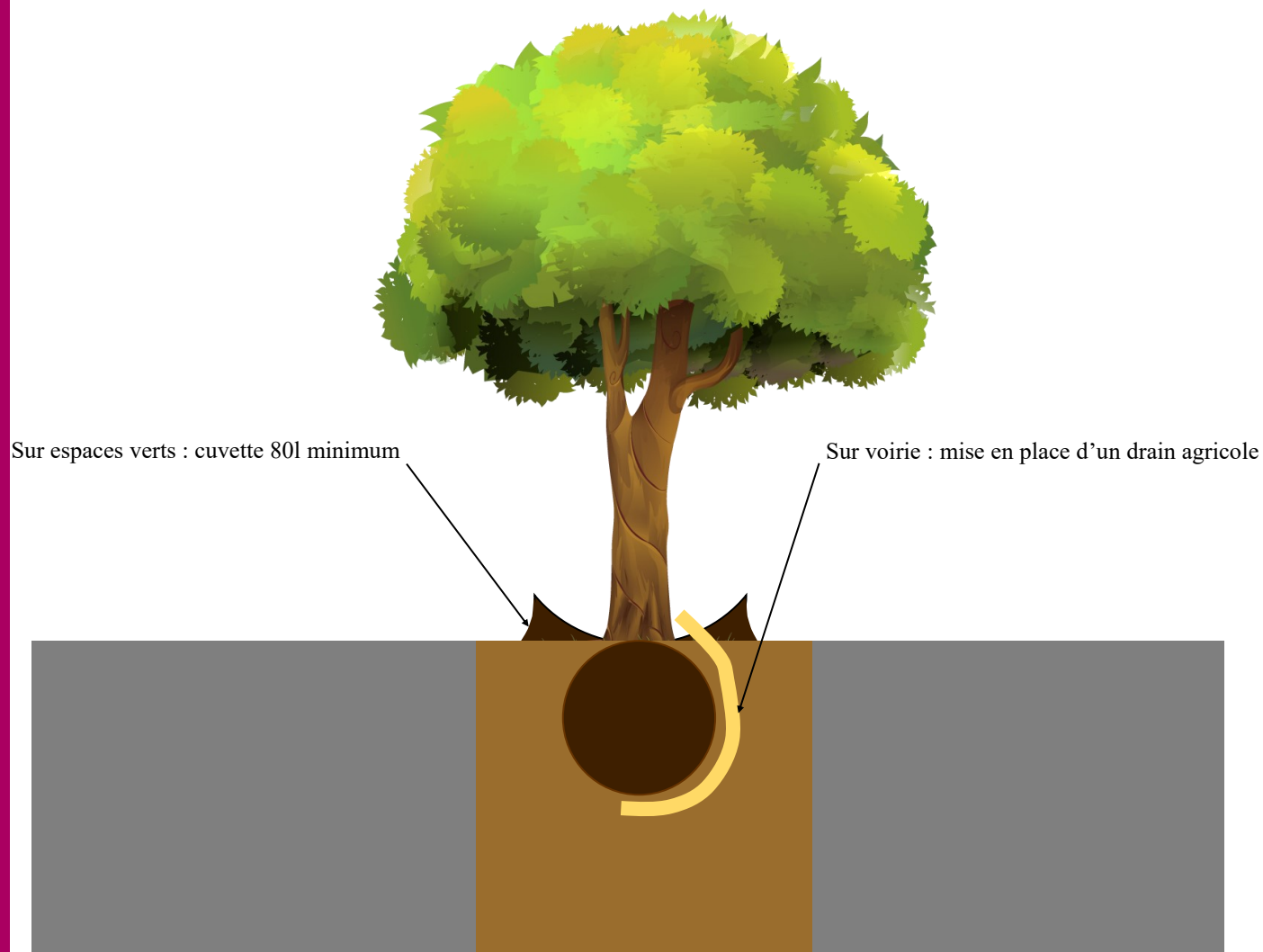
### Arrosage des arbres

---

Afin de permettre l'arrosage des arbres (200 litres/ arrosage à raison de 8 à 10 interventions par an de mi-avril à septembre) il est préconisé selon les cas :

**Plantations sur voirie :** Mise en œuvre autour de la motte d'un drain agricole annelé ( $\varnothing$  65) doté d'un bouchon (évitant l'obstruction du drain) en surface permettant les arrosages.

**Plantations sur espaces verts :** Réalisation d'une cuvette d'une contenance d'un minimum de 80L permettant l'arrosage durant les 3 premières années suite à la plantation



## Entretien et renouvellement des arbres

### Tuteurage et protections

#### TUTEURS

La mise en place de tuteurs se fait systématiquement à partir d'une hauteur de végétal supérieure à 2 mètres. Le nombre de pieds de tuteur dépend essentiellement de la configuration du site et de la place disponible.

Seules les cépées n'ont qu'un seul tuteur. Le tuteur monopode est installé dans le sens du principal vent dominant. Les autres arbres sont équipés de tuteurs tripodes.

1. L'arbre est tuteuré à l'aide de sangles souples réglables.
2. Protection plastique du collet pour les blessures aux effets irréversibles dues aux passages de débroussailleuses.
3. Pour les sujets craignant les échaudures une protection par natte de bambou ou toile de chanvre sera mise en œuvre.

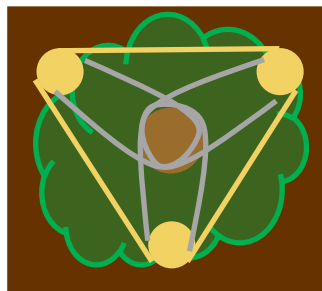
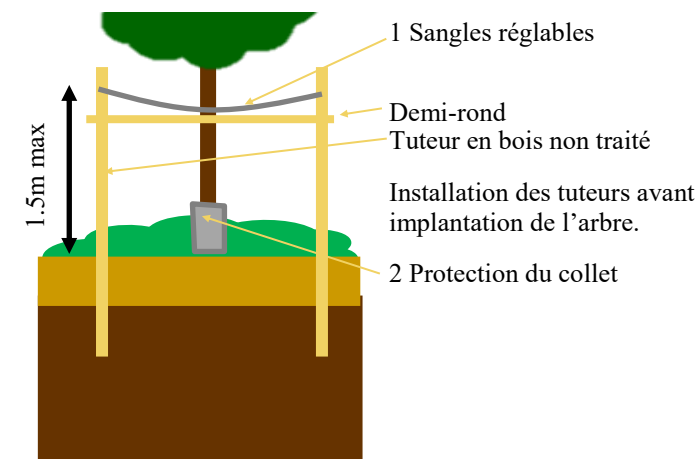
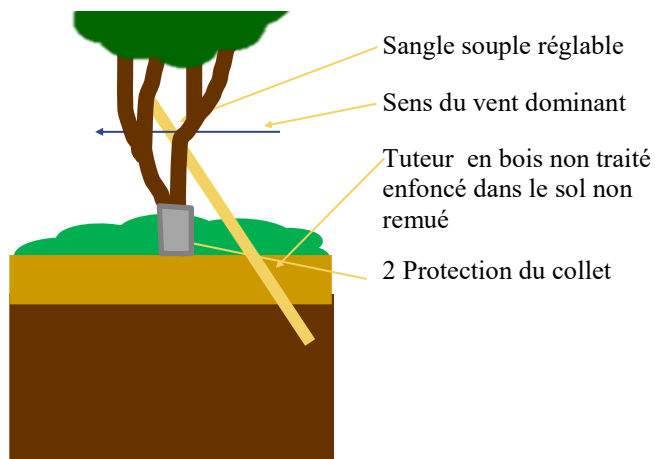
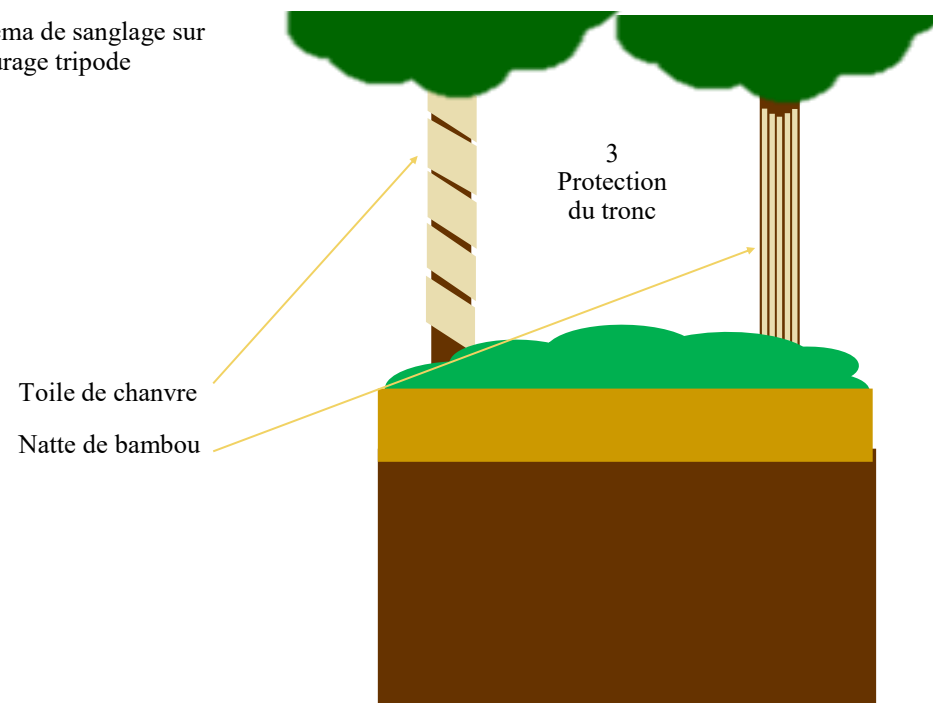


Schéma de sanglage sur tuteurage tripode



## Entretien et renouvellement des arbres

### Tuteurage et protections

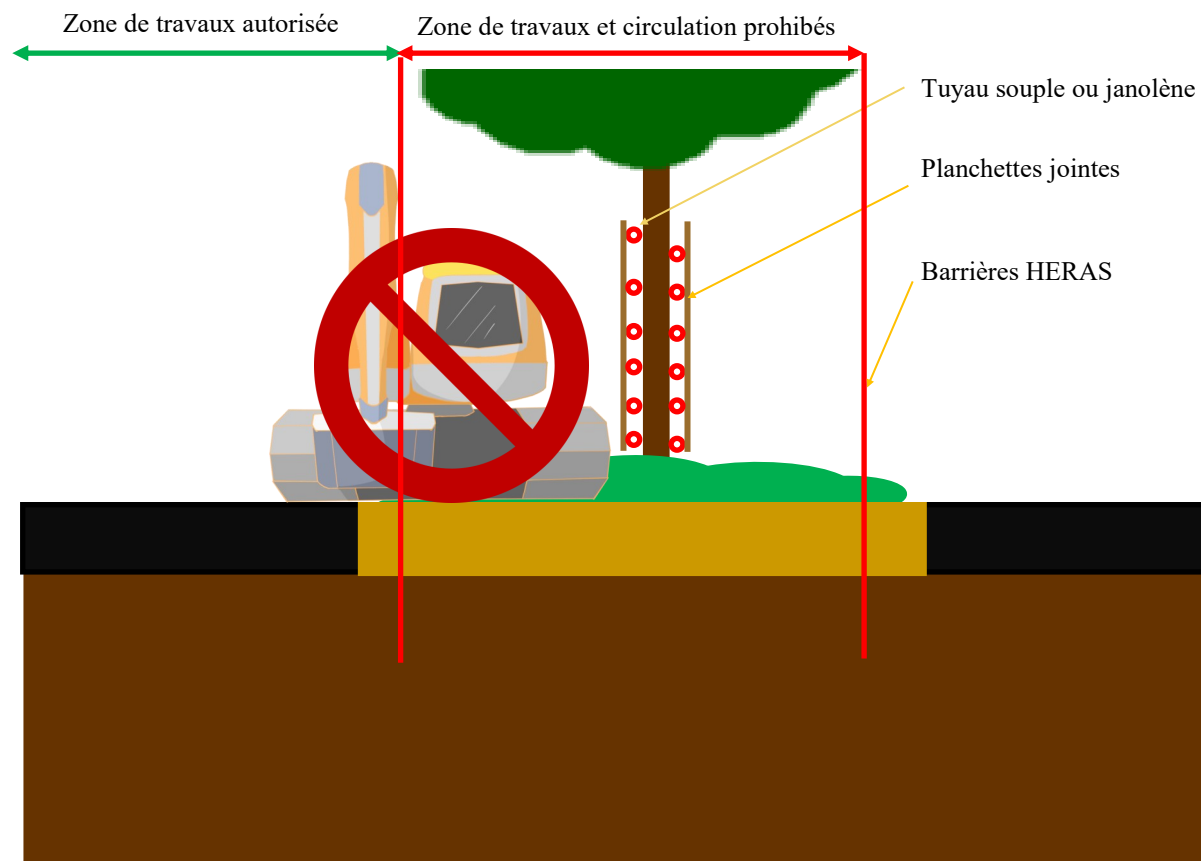
#### PROTECTIONS LORS DE TRAVAUX

Le tassement du sol à proximité de l'arbre peut être préjudiciable pour son système racinaire superficiel. De plus, la circulation d'engins sous le houppier peut provoquer l'arrachement ou la détérioration du système aérien de l'arbre. C'est pourquoi aucunes circulations, stockages ou travaux ne sauraient être tolérés à l'aplomb du houppier des arbres.

Toutes blessures sur le tronc peuvent être préjudiciables pour les tissus vitaux de l'arbre. C'est pourquoi il est indispensable, quel que soit le chantier à proximité de l'arbre, de le protéger convenablement. Trois possibilités :

- Une protection réalisée à base de « janolène » enroulé sur une hauteur minimale de deux mètres.
- Une protection à base de tuyau souple renforcé par des planches de deux mètres de haut
- La réalisation d'un périmètre de protection en barrières de type HERAS (rond ou carré) correspondant à l'emprise du houppier dans le cas d'arbres remarquables ou classés au PLU ou dans des situations particulières sur trottoirs et pour éviter le compactage du système racinaire.

Pas de travaux à l'aplomb du houppier, en cas de présence de racines, le SEV sera contacté pour veiller à une coupe franche (avec désinfection obligatoire sur les zones touchant des platanes conformément à l'arrêté du 22 décembre 2018).



## Entretien et renouvellement des arbres

### Entretien courant

Tailler un arbre reste une opération complexe et traumatisante pour le végétal.

Quatre type de tailles sont préconisées hormis l'opération récurrente de nettoyage du bois mort :

**La taille douce :** La taille consiste en une simplification de la ramure d'un arbre. Une taille douce bien effectuée est presque invisible. Seule des branches de moins de 5 cm sont éliminées pour favoriser la cicatrisation. Le volume de houppier retiré ne dépasse pas 30 %.

- **La taille d'éclaircie :** La taille d'éclaircie est une opération réalisée sur des arbres en port libre ou semi-libre. Elle consiste en un nettoyage et une mise en sécurité générale du sujet. Le volume de houppier retiré ne dépasse pas 30 %.
- **La taille dite « architecturée » :** La taille « architecturée » s'effectue uniquement dans les espaces de prestige. Elle consiste à former les côtés d'un houppier dans le but de lui donner une forme symétrique.
- **La taille sur prolongement :** Aucun bourgeon n'est préservé. Cette taille a pour objectif de maintenir l'arbre dans un volume « correct ». La taille sur prolongement conserve la structure de l'arbre tout en réduisant considérablement son volume (+-1/3ans).

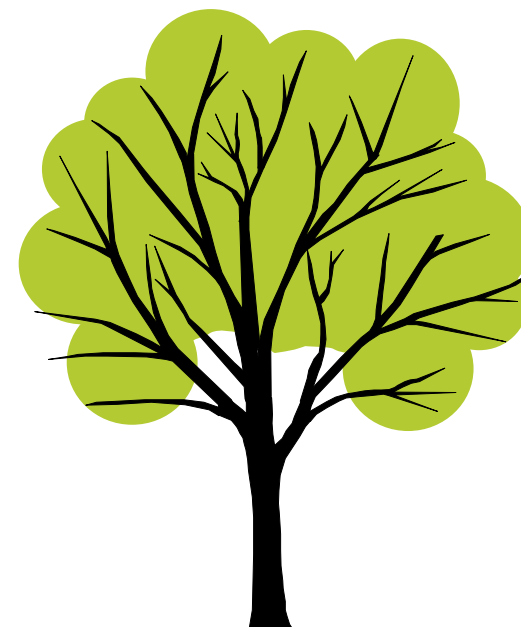
**NB : La taille de réduction :** Cette opération comprend une modification profonde de l'architecture de l'arbre. Les blessures occasionnées sont souvent trop profondes pour être correctement cicatrisées ce qui nuit à l'état sanitaire et augmente la dangerosité de l'arbre.

**Cette taille ne doit être réalisée qu'en cas de nécessité absolue. Bien souvent il vaut mieux abattre et replanter que de laisser un sujet aussi inesthétique que dangereux.**

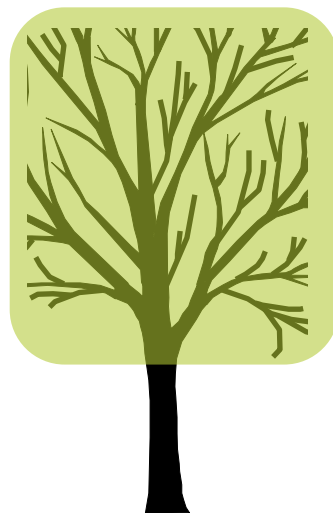
Sur la ville seuls les sujets taillés ainsi sont maintenus sur ce mode de taille pour lesquels il n'est pas possible d'effectuer un retour en arrière pour des questions de sécurité.



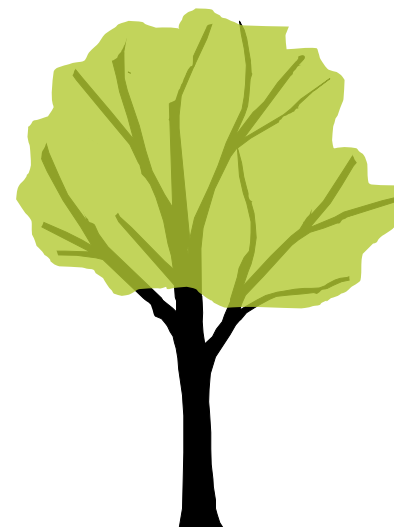
Port Libre



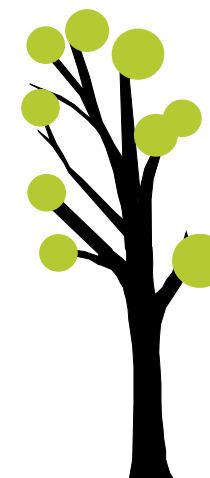
Taille douce/ d'éclaircie



Taille « architecturée »



Taille sur prolongement



Taille de réduction